

Conseil municipal : l'éolien en question



MARCHAMPT Il y a quelques mois, le conseil municipal avait été contacté par le groupe Eurowatt, producteur d'électricité produite à partir d'énergie éolienne. Ce groupe a priori n'est pas présent en Rhône-Alpes et avait établi un premier contact avec la commune. Dans un souci de transparence, Philippe Georges a souhaité entendre l'association NEIHB (Non à l'éolien industriel en Haut Beaujolais) représentée par son président Marc Huquet, qui mène un combat depuis sept années contre ce projet d'installation d'éoliennes sur un site appelé "Champ Bayon". Le Patriote a largement rendu compte de leurs actions en justice.

Le président de NEIHB a simplement mais concrètement présenté les faits. *"Je n'ai rien à vendre, il a salué la démarche du maire qui est assez rare, c'est un bon début et important d'avoir toutes les précisions et avis"*, a-t-il indiqué.

Qu'est-ce qu'une éolienne de 3MW ? C'est plus de 200 m de haut qui nécessitent 150 t de fer à béton, 3 500 t de béton, une fosse de plus de 23 m de diamètre.

L'éolien et le vent : ce n'est ni propre,

ni gratuit contrairement à ce qui est expliqué. Une chose est sûre et incontournable, pas de vent, pas d'électricité. Le vent en Haut Beaujolais est à moins de 4,5 m/seconde. Or le seuil de rentabilité d'une éolienne est de 6,5 m/seconde. L'association a procédé à des relevés sur trois ans pour arriver à ces conclusions.

Concernant les nuisances sonores et visuelles, la limite légale doit être à 500 m des habitations. Cette distance n'a pas évolué malgré que les éoliennes soient de plus en plus hautes. Le bruit est un désagrément qui n'est pas respecté ainsi que les nuisances visuelles qui dénaturent le paysage.

L'association a listé aussi un certain nombre de problèmes qui ne sont pas pris en compte, notamment le balisage de jour et de nuit, les feux de position des éoliennes sont visibles à 20 km. Les habitations perdent de leur valeur immobilière : atteinte à la biodiversité, dégradation du climat, atteinte à la vie des rapaces et des oiseaux, nuisances au-dessus des captages d'eau.

Au niveau de l'aspect financier, les promoteurs promettent des ren-

trées d'argent importantes. La commune peut recevoir pour une machine de 3MW la somme de 6 200 €, la Communauté de Communes 15 400 € et le Département 6 900 € par an.

"Ce que l'on ne nous explique pas, c'est que le marché est juteux pour les promoteurs, la recette est garantie par l'État pendant vingt ans, le montant est de 91 € MWH. Ce courant est acheté en priorité avant le courant nucléaire", explique Marc Huquet.

D'autres frais et nuisances sont la création d'un réseau de raccordement pour acheminer ce courant au mépris de la nature, des rivières, des villages.

Qui paye le soutien aux énergies renouvelables ? Le consommateur à travers la CSPE sur les factures d'électricité, une manne financière très conséquente.

Dernier point important, le démantèlement n'est pas pris en charge par les promoteurs. Le coût est en moyenne de 400 000 € et le massif de fondation reste. Le démantèlement est à la charge du propriétaire du terrain et des collectivités.

En conclusion, le président a indiqué qu'il faut refuser ce type de projets éoliens qui sont désastreux humainement, écologiquement et économiquement.

À la suite de cette intervention destinée à éclairer le plus objectivement possible le conseil municipal, il a été procédé à un vote à bulletin secret. La question était : pour ou contre l'implantation d'un parc éolien sur la commune ? Le résultat a été sans appel, 10 voix contre et 1 voix pour. Le projet est abandonné et la société Eurowatt sera informée par le maire.

■ Jean-Jacques Loutrel

Correspondant local de presse